

Bruxelles, le 5 mai 1999.
D4/EB/509

LETRE CIRCULAIRE AUX COMMISSAIRES-REVISEURS
DES SOCIETES DE BOURSE

Madame et Monsieur les Commissaires-Reviseurs,

Veillez trouver ci-joint un exemplaire de la circulaire D4/EB/99/2 que nous avons adressée aux sociétés de bourse et qui concerne les instructions coordonnées relatives à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux conformément à la loi du 11 janvier 1993.

Nous vous prions d'agréer, Madame et Monsieur les Commissaires-Reviseurs, l'expression de nos sentiments distingués.

M. Cardon de Lichtbuer,
Directeur